Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 - JUIN 2022

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 31 mai, 1er et 2 juin 2022

2022 DPE 13 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2021.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2021 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 15, 16 et 17 décembre 2020, des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021, et 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget annexe de l'assainissement rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 17 mai 2022, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 8ème commission et Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2021 ont été arrêtés à (décision modificative) :	79.759.866,86 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	77.088.662,88 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2020 :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2021 ont été évaluées à (décision modificative) :	79.759.866,86 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	50.424.866,25 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2020 :	18.125.730,46 euros

BALANCE

Dépenses :	77.088.662,88 euros
Recettes :	50.424.866,25 euros
Solde exécution 2021	-26.663.796,63 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2021 :	-8.538.066,17 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2021 ont été arrêtés à (décision modificative) :	98.330.221,40 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	90.667.023,85 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2020 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2021 ont été évaluées à (décision modificative) :	98.330.221,40 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	92.240.238,19 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2020 reporté* :	5.741.888,48 euros

*Hors part de l'excédent affecté à la section d'investissement (1 512 990,83 euros)

BALANCE

Dépenses :	90.667.023,85 euros
Recettes :	92.240.238,19 euros
Solde exécution 2021 :	1.573.214,34 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2021 :	7.315.102,82 euros

Article 2 : Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement, d'un montant de 8.538.066,17 euros sera repris en section d'investissement et inscrit en dépenses de cette section (D 001) au budget supplémentaire de 2022.

Article 3 : Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de 7.315.102,82 euros, sera reporté en recettes de la section d'investissement (compte 1068) au budget supplémentaire de 2022.

1er Adjoint à la Maire de Paris

Emmanuel GRÉGOIRE